

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Rambervillers, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Rambervillers, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 661;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_21041\\_t1\\_0661\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_21041_t1_0661_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

avons cru devoir faire part de ce fait à la Convention nationale, pour lui faire connoître le courage de ce courrier qui préfère s'exposer aux plus grands dangers plutôt que de laisser au pouvoir de ces brigands les dépêches qui lui étoient confiées. Nous désirerions que la Convention trouvât dans la conduite de ce courrier un motif de lui accorder une récompense ».

(Applaudi).

## 7

Les administrateurs du district de Rambervillers annoncent que la vente des biens des émigrés se continue avec un succès égal depuis la première adjudication, dont le résultat est rapporté au bulletin du 6 pluviôse, ils déclarent avoir tenu quatre séances d'enchères, dans lesquelles les biens estimés 90,323 liv., ont été vendus 285,330 liv. 10 s. « Nos administrés, disent-ils, ne s'empresent pas seulement d'enchérir, mais encore de payer, même avant le terme. »

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des domaines nationaux (1).

## 8

Les commissaires administrateurs du département du Finistère félicitent la Convention de la découverte de la conspiration : ils écrivent : « Continuez, hommes purs de la Montagne, à maintenir à l'ordre du jour la vertu et la probité. Non, vous ne boirez pas la ciguë, tant que vous resterez aussi incorruptibles, que le peuple sublime, qui vous entoure de ses vertus et de sa toute-puissance tant que vous exterminerez sans pitié les traîtres et les fripons de toutes les couleurs, tant que vous ne perdrez pas de vue que le vice est le plus dangereux des contre-révolutionnaires. »

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Landerneau, 3 germ. II] (3).

« Représentants,

Encore une fois vous avez arraché la République aux mains impies qui vouloient la déchirer. Des traîtres couverts des couleurs civiques avoient paré la Liberté de quelques fleurs. Les perfides ! Ils ne caressaient leur victime que pour la frapper plus sûrement. Les ingrats, ils étoient les enfants, l'ouvrage du peuple qui les avoit élevés à la gloire de le rendre heureux et c'est sous l'égide sacrée de sa confiance qu'ils travailloient à le restituer à l'esclavage. Les insensés ; ils ont cru, en s'enveloppant du drapeau tricolore, opposer un masque impénétrable à l'œil perçant du patriotisme !

Que la vengeance nationale, aussi terrible que leur scélératesse fut profonde, aussi active qu'ils

le furent pour le crime, apprenne à tous les conspirateurs et aux tyrans déhontés qui les souoyoient que l'amour de la Liberté est un miroir fidèle qui réfléchit constamment aux yeux de ses défenseurs toutes les trames ourdies contre elle, et que c'est encore l'amour de la Liberté qui tient la hâche qui fait justice de leurs attentats.

Continuez, hommes purs de la Montagne, à maintenir à l'ordre du jour la vertu et la probité. Sans elle point de République, point de bonheur. Vous savez qu'un cœur immoral ne peut être patriote. L'immoralité est le symptôme de tous les crimes comme le patriotisme est le foyer de toutes les belles actions.

Non, vous ne boirez point la ciguë tant que vous resterez aussi incorruptibles que le peuple sublime qui vous entoure de ses vertus et de sa toute-puissance ; tant que vous exterminerez sans pitié les traîtres et les fripons de toutes les couleurs ; tant que vous ne perdrez pas de vue que le vice est le plus dangereux des contre-révolutionnaires.

Mettant à profit l'ascendant irrésistible de la franchise sur l'hypocrisie, de la vertu sur le vice, vous continuerez à repousser avec énergie le virus corrompateur qui déborde sur notre sol des domaines inondés par les crimes des despotes. Que semblable à l'élément terrible qui se débarasse de ses ordures sur nos rivages, le peuple français se purge par vos soins des ordures plus dégoûtante encore de la corruption étrangère.

Et vous, tyrans insensés qui prenez pour de la vigueur les accès de votre agonie, vous oseriez vous mesurer avec un peuple libre ; traîtres et fripons, vous qui n'avez pas la force de surnager sur le marais du crime, vous voulez renverser la Montagne ; vile écume de l'Europe qui s'épure, vous ne voyez pas encore que les peuples désabusés vont s'apercevoir enfin que la Liberté française, à force de retourner au creuset des épreuves que vos attentats lui procurent, est devenue aussi indestructible que la vertu qui la retrempe à chaque insulte du crime. Ce jour va éclore et c'est le dernier qui luira pour vous ».

DAVON, PERRIN (*ex-présid.*), MOYOT, LE ROUX, GUIBERT, GOEZ (*secrét. g<sup>ai</sup>*).

## 9

Les officiers, sous-officiers, caporaux et canonniers du détachement de la compagnie des canonniers du 4<sup>e</sup> bataillon du Pas-de-Calais, vu la disette de la viande, remettent volontairement trois jours de viande par décade, à commencer du premier germinal.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Armée du Nord, D<sup>en</sup> de Maubeuge ; 28 vent. II] (2).

Nous, officiers, sous-officiers, caporaux et canonniers du dit détachement, vu la disette de

(1) P.V., XXXIV, 312. B<sup>en</sup>, 14 et 18 germ. (suppl<sup>t</sup>) ; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1232.

(2) C 299, pl. 1052, p. 23. Cette lettre aurait été présentée à la Conv. par les c<sup>ns</sup> Chambre et Lucas, commissaires nommés le 11 germ. par l'ass. g<sup>ie</sup> de la sect<sup>n</sup> de l'Unité.

(1) P.V., XXXIV, 311. Mention dans J. Sablier, n<sup>o</sup> 1232 ; Ann. patr., n<sup>o</sup> 458 ; B<sup>en</sup>, 12 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXIV, 312. B<sup>en</sup>, 19 germ. (suppl<sup>t</sup>) ; Débats, n<sup>o</sup> 568, p. 351.

(3) C 298, pl. 1037, p. 2.